

Modalités d'évaluation :

L'évaluation des compétences des apprentis est effectuée tout au long du parcours de formation par les établissements de formation.

Les évaluations se présentent sous forme d'étude de situation, d'évaluation en milieu professionnel et pratique en institut de formation. Il ne peut pas y avoir de compensation entre module.

Chaque module doit être validé séparément. Un module est validé dès lors qu'une note moyenne de 10/20 est atteinte.

En cas de non validation d'un bloc de compétences, l'élève bénéficie d'une session de rattrapage par année dans la limite de quatre sessions de jury, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale.

Lorsque les conditions de validation ne sont pas remplies à l'issue des épreuves de rattrapage, l'élève peut se réinscrire et suivre les enseignements des blocs de compétences non validés. L'élève est autorisé à redoubler une fois (sous réserve de la prolongation du contrat d'apprentissage).

La validation partielle de la formation ne permet pas de passerelles vers d'autres certifications.

La diplomation ne permet pas la poursuite d'étude vers d'autres métiers.

Rentrée prévisionnelle en formation :

- Début janvier*
- Début septembre*

*Prendre contact avec le CFA pour validation

Tarifs :

8442,00 € pris en charge par l'employeur en apprentissage

Avec notre CFA des métiers du soin :

- Formez-vous en étant rémunéré
- Obtenez le Diplôme d'État d'Aide-Soignant
- Bénéficiez d'un poste une fois votre diplôme dans la blouse, et des possibilités d'évolution au sein de notre Groupe

Dispenses possibles sur le cursus de formation Aide-soignant :

En application de l'arrêté du 12 avril 2021 relatif au diplôme d'Etat d'aide-soignant :

Les personnes titulaires du :

- DEAP d'auxiliaire de puériculture
- AMBULANCIER DE d'ambulancier
- DEAS d'accompagnement éducatif et social
- DEAMP d'aide médico-psychologique
- DEAVS d'auxiliaire de vie sociale
- ARM diplôme d'assistant de régulation médical
- ADVF Titre professionnel d'assistante de vie aux familles
- ASMS Titre professionnel d'agent de service médico-social
- BAC PRO ASSP Baccalauréat « Accompagnement, soins, services à la personne »
- BAC PRO SAPAT Baccalauréat « Services aux personnes et aux territoires

Sont dispensées de certaines unités de formation conformément au référentiel de formation.

La demande de dispense intervient après la sélection, lors de la constitution du dossier d'entrée en formation, sur présentation du titre ou diplôme permettant la dispense.

Pour tout renseignement ou question, il est fortement conseillé au candidat de prendre contact avec le CFA afin de recueillir toutes les données utiles à la constitution du dossier.

CFA DES METIERS DU SOIN
KORIAN ACADEMY
1 RUE JEAN MERMOZ – ALLEE DES ETUDES
26700 PIERRELATTE
04.75.52.53.99
cfadesmetiersdusoin@korian.fr
Référente Handicap :
Marine BRIZION
marine.brizion@korian.fr



KORIAN
ACADEMY
CFA DES METIERS DU SOIN

Diplôme d'État d'Aide-Soignant Apprentissage

A destination des candidats



Niveau : 4

RNCP35830

Prérequis : Aucun



Formation accessible aux personnes
en situation de handicap

Le métier d'aide-soignant :

L'aide-soignant apporte aux résidents ou aux patients en rééducation ce dont ils ont besoin en vous adaptant à leur état de santé et à leurs envies, avec patience et bienveillance. L'aide-soignant se doit au quotidien d'aider les plus fragiles dans les gestes quotidiens, de rassurer, et de divertir le plus grand nombre.

Environnement de travail :

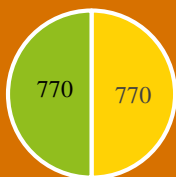
En apprentissage vous aurez la possibilité d'intégrer nos EHPAD, cliniques de soins de suite et de réadaptation (SSR) ou encore nos cliniques psychiatriques.

En stage vous pourrez exercer dans des hôpitaux, cliniques, maisons d'accueil spécialisées...

Organisation de l'apprentissage :

Formation théorique et pratique : 770 H
Formation en milieu professionnel : 770 H

Formation aide soignante en apprentissage



- Formation milieu professionnel
- Formation théorique et pratique

Modalités d'inscription:

- Envoi de la candidature auprès du CFA des métiers du soin Korian Academy
- Inscription auprès de l'IFAS partenaire choisi et dépôt du dossier d'inscription

Modalités d'admission

- Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage*
- Avoir satisfait aux épreuves d'admission du CFA des métiers du soin Korian

La sélection s'effectue sur la base d'un dossier d'inscription destinés à apprécier le projet professionnel, les aptitudes et la motivation du candidat pour suivre la formation.

Un entretien d'une durée de 20 minutes est également réalisé pour analyser les qualités relationnelles et humaines du candidat.

*Pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une RQTH, porteur d'un projet de création d'entreprise ou d'un statut de sportif de haut niveau.



Objectifs opérationnels de la formation :

- Participer et réaliser des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie
- Accompagner les personnes dans les activités de leur vie quotidienne et de leur vie sociale
- Repérer et prévenir des situations à risque
- Evaluer l'état clinique d'une personne
- Mettre en œuvre des soins adaptés (évaluation et réajustement)
- Accompagner la mobilité de la personne aidée
- Communiquer avec les personnes et leur entourage
- Accompagner des personnes en formation et communiquer avec ses pairs
- Entretenir les locaux, le matériel et prévenir les risques associés
- Traiter les informations
- Travailler en équipe pluri professionnelle, traiter les informations, qualité et gestion des risques

Approche pédagogique:

Le diplôme d'état d'aide-soignant repose sur la pédagogie de l'apprentissage. Chaque IFAS met à disposition les outils et moyens nécessaires au bon déroulement de la formation.

Durée:

- Entre 12 et 18 Mois

Les candidats possédant un titre ou un diplôme du secteur médico-social bénéficient de dispense de formation pour toute information contacter : cfadesmetiersdusoin@korian.fr